



ENGAGEMENT D'UTILISATION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS COMMUNAUX

Terrain de tennis et panneau de basket

Je soussigné(e), ...,
demeurant dans la commune de Damouzy, au
reconnais avoir reçu le code d'accès aux équipements sportifs communaux et m'engage à
respecter les règles suivantes :

- Utiliser les installations dans le respect des lieux, des équipements et des autres usagers.
- Veiller à la propreté des lieux et ne laisser aucun déchet sur place.
- Ne pas communiquer le code d'accès à une autre personne, quelle qu'elle soit.
- Ne pas ouvrir l'accès à des personnes extérieures à la commune.
- Signaler à la mairie tout problème, dégradation, anomalie ou comportement inapproprié constaté sur les installations.
- Veiller à refermer correctement l'accès après chaque utilisation.

Je reconnais que le code d'accès m'est confié à titre personnel et m'engage à en faire un usage responsable afin de préserver ces équipements mis à la disposition des habitants de la commune.

Fait à, le

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé » (copie remise à l'intéressé(e))

Pour les bénéficiaires mineurs :

Je soussigné(e), ..., représentant(e) légal(e) du mineur, autorise celui-ci à bénéficier du code d'accès aux équipements sportifs communaux et m'engage à l'accompagner dans le respect des règles d'utilisation.

Signature du représentant légal :

Protection des données personnelles - RGPD

La mairie de DAMOUZY traite les informations recueillies dans ce formulaire afin de gérer les bénéficiaires du code d'accès aux équipements sportifs communaux. Les données sont accessibles uniquement aux personnes habilitées au sein de la mairie et sont conservées pendant la durée nécessaire à la gestion des accès, sous réserve des obligations applicables en matière d'archives publiques.

Conformément à la réglementation applicable, vous pouvez exercer vos droits d'accès et de rectification et, selon les conditions prévues par les textes, vos droits à l'effacement, à la limitation du traitement et d'opposition, en adressant votre demande à la mairie, aux coordonnées indiquées en en-tête. Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la CNIL : www.cnil.fr.